Ligue des Échecs du Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy
www.echecs-grand-est.fr ligueecchecsgrandest@gmail.com

LEGE

Le Projet Associatif

2021 - 2024

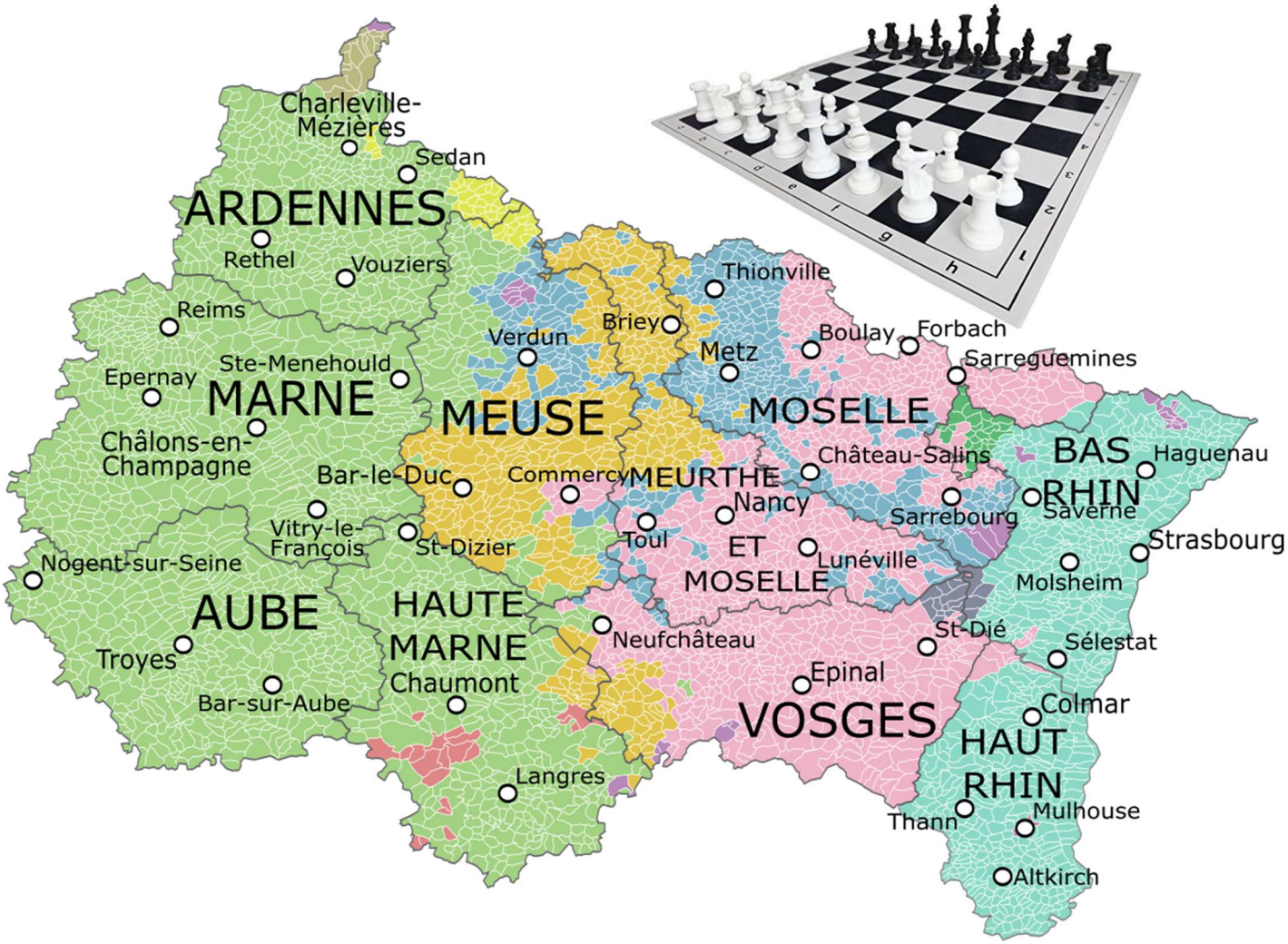

Sommaire

I. La Ligue des Echecs du Grand Est

II. L'implantation des clubs d'échecs

III. Les statistiques en nombre de licenciés

IV. Les résultats sportifs

V. La perception des Comités et des clubs

VI. Synthèse de l'analyse préalable

VII. Les objectifs pour la période à venir

VIII. Les fiches action

IX. Suivi des critères d'évaluation

***Nota** : le « projet associatif » de le LEGE n'est pas encore finalisé à ce jour. Il a été engagé dès le lendemain de l'élection de la nouvelle équipe dirigeante le 28 novembre 2020. Dès le 23 décembre, une note de lancement a été adressée aux membres de la Commission en charge de ce dossier. La Commission s'est réunie une première fois le 12 janvier 2021.*
Nous n'avons pas souhaité que le projet associatif soit simplement le fruit de la réflexion d'un petit « groupe d'experts » mais qu'il associe largement les Présidents des Comités Départementaux et l'ensemble des clubs de notre région. Mais dans l'urgence et en considérant que certains objectifs sont incontournables, ils ont donné lieu sans attendre à une analyse des actions à engager dans les mois à venir. Elles sont décrites dans cette première version du dossier, sachant que la version complète est définitive sera publiée en septembre 2021.

Préambule

L'élaboration du « projet associatif » se situe dans une période exceptionnellement difficile du fait de la pandémie.
Les clubs d'échecs, comme tous les autres clubs sportifs, ont été fortement pénalisés dans leur fonctionnement et touchés dans leurs effectifs.
Un grand nombre de clubs ont néanmoins pu garder une activité soutenue en organisant des séances de formations par visioconférence et des tournois en ligne pour leurs joueurs. Quel que soit le sentiment que l'on peut nourrir à l'encontre des technologies du numérique, il faut bien reconnaître qu'elles seules ont permis de maintenir un niveau d'activité significatif au cours de ces derniers mois.

Le Projet Associatif n'a pas pour seul objet de répondre à « une contrainte règlementaire et statutaire ». Il doit avant tout permettre à la Ligue de fixer les thèmes de développement et les objectifs à atteindre dans les quatre années à venir. Ces thèmes et ces objectifs sont à élaborer et à valider par son Comité Directeur, les Présidents des Comités Départementaux et les Présidents de tous les clubs d'échecs du Grand Est. Le projet associatif doit être l'occasion d'un dialogue et d'une mobilisation de tous les acteurs vers des objectifs partagés.

Le projet associatif doit aussi être en cohérence avec le projet fédéral et avec les attentes de l'Agence National du Sport et celles de la Région Grand Est. Nous avons donc cherché à prendre en compte l'ensemble de leurs recommandations pour contribuer aux objectifs nationaux et régionaux.

La Ligue du Grand Est est de constitution récente. Elle couvre un territoire très vaste avec trois régions historiques, l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Comme on peut l'imaginer, cela ne va pas sans créer des difficultés de cohésion et de mise en commun. Le projet associatif doit aussi être l'occasion de faire évoluer le sentiment d'appartenance à une même communauté d'intérêts malgré les distances géographiques, les particularismes régionaux et départementaux. Le développement des échecs sur la totalité du territoire du Grand Est doit être un ferment à cette cohésion. Il faudra aussi dans le cadre du projet associatif définir des actions de communication et les conditions de fonctionnement des instances pour favoriser cette cohésion.

La Ligue a besoin de toutes les compétences et de toutes les énergies pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux dont elle souhaite se doter.

Régis NOIZET

Président de la LEGE

I. La Ligue des Echecs du Grand Est

La Ligue des Echecs du Grand Est a été officiellement créée le 5 novembre 2016, suite à la création de la Région Grand Est. Elle est le résultat de la fusion des Ligues préexistantes à savoir : Ligue des Echecs d'Alsace, Ligue des Echecs de Champagne-Ardenne et Ligue des Echecs de Lorraine.

Ligue des Echecs du Grand Est (LEGE)

Association Loi 1901 - Affiliée à la Fédération Française des Echecs
dont elle est un organe déconcentré au niveau régional

Agrée Jeunesse et Sport

Membre du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS-Grand Est)

Partenaire de la Région Grand EST

Siège social :	Maison Régionale des Sports
	13 rue Jean Moulin
	54110 TOMBLAINE
Adresse de gestion :	9 Lotissement de la Charme
	08310 la Neuville en Tourne à Fuy
RNA :	W543009501
SIRET :	823834 908 0019
Adresse de courriel :	ligueechecsgrandest@gmail.com
Site Internet :	www.echecs-grandest.fr

La LEGE est également présente sur Facebook et Twitter

Comité Directeur de la LEGE

Bureau de la LEGE

		Club
Régis NOIZET	Président	Le Palamède Club d'Echecs de Rethel (08)
Jean-Pierre LIST	Secrétaire Général	Échiquier des Hautes Vosges (88)
Etienne ROBERT-DEHAULT	Trésorier	Echiquier du Nord Haut-Marnais (52)
Delphine BERGMANN	Directrice du Secteur Féminin	Cercle d'Échecs de Sélestat (67)

Autres membres du Comité Directeur

Dct. Simone ACKERMANN-HUBLAU	Échiquier Tressangeois - Pays Haut (57)
Aurore JACQUESSON	Club d'Échecs de Vouziers (08)
Julie GRIGGIO	Club d'Échecs des 3 Pays (68)
Claude ADRIAN	Vandoeuvre Échecs (54)
Rachid HEDDACHE	Cercle d'Échecs de Sélestat (67)
Thierry HUSSER	Munster - L'Échiquier du Val (68)
Stéphane JOUNIAUX	Reims Échec et Mat (51)
Bernard LECLERC	Échiquier Tressangeois - Pays Haut (57)
Julien MAHIEUX	Stanislas Échecs (54)
Laurent MORVRANGE	M-S Échecs Marange-Silvange (57)
Christophe TEJEDO-CRUZ	Échiquier Nancéien (54)

Liste des suppléants

Jordan AKREMANN	L'Échiquier Châlonnais (51)
Pierre LEFEBVRE	Cercle d'Échecs de Sélestat (67)
Christian SIMON	Echiquier Spinalien (88)

Les élections du Comité Directeur se sont déroulées le 28 novembre 2020.

Le programme présenté par la seule liste en présence se résumait dans les points suivants :

1) Assurer la santé financière de la Ligue
2) Assurer le lien avec les instances sportives et politiques
3) Actions prioritaires à destination des jeunes licenciés et des féminines
4) Soutenir les comités et les clubs dans les formations « pôles espoirs jeunes »
5) Former les dirigeants, bénévoles, animateurs, arbitres
6) Faciliter la bonne marche des clubs de Haut Niveau de la région
7) Permettre la création de nouveaux clubs et consolider les clubs anciens en difficulté
8) Actions en zones blanches orphelines de clubs de proximité

9) Faciliter l'organisation de toutes les compétitions Fédérales, Ligue et Comités Départementaux.
10) Développer le numérique au sein de la Ligue et auprès des clubs
11) Communiquer, faire connaitre les actions de la Ligue

Ces 11 points sont bien évidemment à prendre en compte dans le Projet Associatif de la LEGE

Les Directions et leurs Commissions « statutaires »

Les statuts de la LEGE prévoient l'existence d'un certain nombre de Directions Régionales avec leur Commission associée :

Direction Technique Régionale (DTR)

Directeur Technique Régional : poste à pourvoir

La direction technique est « *chargée d'établir le calendrier régional officiel des compétitions, leur règlement et veiller à leur bonne organisation à l'intérieur des différents espaces de jeu définis par les règlements sportifs et reprenant les délimitations géographiques des anciennes ligues que comprend la Ligue des Échecs du Grand Est* ».

Direction Régionale de l'Arbitrage (DRA)

Directeur Régional de l'Arbitrage : Rachid HEDDACHE

La direction régionale de l'arbitrage est *« chargée de proposer les conditions dans lesquelles sont assurés la formation et le perfectionnement des arbitres au sein de la Ligue ».*

Les Commissions « statutaires »

En plus des directions précitées, les statuts de la LEGE prévoient l'existence de Commissions qui ne sont actives qu'en cas de besoin.

La Commission Régionale de Surveillance des Opérations Électorales (CRSOE)

La Commission Médicale Régionale (CMR)

La Commission Régionale de Discipline (CRD)

Les autres Directions et Commissions mises en place

Pour assurer le bon développement des activités échiquéennes dans toutes ses composantes, Le Comité Directeur a décidé de mettre en place un certain nombre d'autres Directions Régionales.

Direction Régionale du Développement

Directeur Régional du Développement : Jean-Pierre LIST

Proposer et conduire des projets de développement des activités échiquéennes sur l'ensemble du territoire de la Région Grand Est.

Direction Régionale des Jeunes & des Scolaires

Directeur Régional des Jeunes & des Scolaires : Julien MAHIEUX

Créer les conditions optimales pour le développement des échecs pour les jeunes dans les clubs et dans le milieu scolaire.

Direction Régionale du Secteur Féminin

Directrice Régionale du Secteur Féminin : Delphine BERGMANN

Favoriser la féminisation des échecs par le nombre et la performance des joueuses ainsi que par la présence des femmes dans toutes les instances dirigeantes et à tous les niveaux de compétence.

Direction Régionale du Numérique

Directeur Régional du Numérique : poste à pourvoir

Proposer des solutions pour la mise en œuvre des nouvelles technologies à la fois dans les pratiques échiquéennes, la formation et la gestion des clubs.

Direction Régionale de la Communication

Directeur Régional de la Communication : poste à pourvoir

Assurer la communication vers les clubs pour leur fournir les informations factuelles sur les activités échiquéennes sur l'ensemble du territoire du Grand Est et promouvoir les évènements et les plans de développement.

II. L'implantation des clubs d'échecs

Par le nombre de ses licenciés, la Ligue des Échecs du Grand Est est la deuxième Ligue de France, après celle de l'Île de France. Elle comptait en fin de saison 2019 5.582 licenciés.

Elle compte aussi parmi ses clubs celui qui a en France le plus grand nombre de licenciés (chiffres de 2019), à savoir le Cercle d'Échecs de Strasbourg avec 332 licenciés. Citons également parmi les clubs les plus importants en taille ceux de Châlons en Champagne (308), Vandoeuvre (282), Reims (235) Mulhouse (226), Bischwiller (207) Nancy Stanislas (185).

Dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du Projet Associatif, nous avons réalisé une étude sur l'implantation des clubs sur le territoire de la Région du Grand Est.

Nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux 15 plus grandes villes de chaque département et à toutes les villes dans lesquelles un club d'échecs était déjà implanté.

Ligue des Échecs du Grand Est (LEGE)

Cette étude a fait l'objet d'un dossier qui a été présenté aux Présidents des Comités Départementaux pour définir avec eux les objectifs de développement pour les quatre années à venir. Nous ne reprendrons dans ce dossier que les conclusions essentielles de l'étude.

Au niveau départemental, nous avons obtenu les résultats suivants :

	Nb d'habitants	Saison 2019			Saison 2020	
		Nb licenciés A + B en 2020	1 licencié pour « n » habitants	Clubs présents	Nb licenciés A+B en 2021	Évolution %
Région Grand Est	**5 511 747**	**5 582**	**987**	**115**	**3941**	**- 29,4 %**
08. Ardennes	265 131	319	832	9	237	- 25,7 %
10. Aube	309 907	64	4 842	3	48	- 25 %
51. Marne	563 823	689	2 408	7	475	- 31,1 %
52 Haute Marne	169 250	71	2 384	2	64	- 9.9 %
54. Meurthe & Mos.	730 398	685	1 150	10	441	- 30,6 %
55. Meuse	181 641	16	11 353	1	14	- 12, 5 %
57. Moselle	1 035 866	1 183	876	21	699	- 40,9 %
67. Bas-Rhin	1 132 607	1 558	727	32	1 212	- 22,2 %
68. Haut-Rhin	763 204	892	856	23	631	- 29,3 %
88. Vosges	359 520	155	2 319	6	120	- 22,6 %

La première conclusion, qui n'est malheureusement pas une surprise, c'est la très forte diminution des effectifs de licenciés dans les clubs suite à la crise sanitaire. Pour certains clubs, elle atteint même jusqu'à 70 % et pour des clubs de petite taille elle peut malheureusement conduire à une totale disparition.

Concernant le sujet central de l'étude, à savoir la couverture géographique de nos clubs, les premières conclusions au niveau départemental sont les suivantes :

Les départements dans une situation plus favorable que la moyenne sont au nombre de quatre :

Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, Ardennes

A l'exception des Ardennes, il s'agit aussi des départements les plus peuplés.

Les départements dans une situation moins favorable que la moyenne sont au nombre de six :

Meuse, Aube, Marne, Haute-Marne, Vosges, Meurthe et Moselle

A l'exception de la Meurthe et Moselle, il s'agit aussi des départements les moins peuplés.

L'analyse des chiffres ville par ville dans les différents départements nous a conduits à estimer que la création d'un club d'échecs « viable » nécessite l'implantation dans une ville de plus de 6.000 habitants intramuros, considérant bien sûr qu'il a généralement une attractivité sur les communes avoisinantes.

Sur ces bases, nous avons identifié les villes suivantes comme pouvant être candidates à la création d'une « section » d'un club existant ou à la création d'un nouveau club.

	Ville	Nbre d'habitants	Nbre potentiel de joueurs
55. Meuse			
	Verdun	18 000	60
	Commercy	6 620	22
10. Aube			
	Romilly-sur-Seine	14 352	47
	La Chapelle-Saint-Luc	12 634	42
	Saint-André-les-Vergers	11 770	39
51. Marne			
	Vitry-le-François	13.174	43
	Bétheny	6 481	21
	Cormontreuil	6 065	20
52. Haute-Marne			
	Langres	7 871	26
88. Vosges			
	Golbey	8 436	28
	Thaon-les-Vosges	7 895	26
	Remiremont	7 774	25
54. Meurthe et Moselle			
	Lunéville	19 516	65
	Toul	16 128	53
	Longwy	14 092	46
	Villerupt	9 415	31
	Jarny	8 383	27
08. Ardennes			
	Sedan	18 134	60
	Revin	6 783	22
	Nouzonville	6 214	22

Pour les départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin dans lesquels il existe déjà une assez forte densité de clubs, il n'y a pas de « villes cibles » évidentes. Cela n'exclut bien sûr pas de chercher à développer encore le nombre de licenciés en particulier en ouvrant de nouvelles salles de jeu pour être plus proche des habitants.

Les difficultés à prévoir :

a) Les moyens humains

Il s'agit de la principale difficulté. Les bénévoles de nos clubs sont les seuls contributeurs mobilisables « naturellement ». Même si l'on parle du soutien de la Ligue, celle-ci n'a aujourd'hui pas d'autres collaborateurs que des bénévoles issus des différents clubs de la région. Les moyens humains sont cependant le « nerf de la guerre » si l'on parle de développement de nouvelles antennes et plus encore de nouveaux clubs.

Les « grands clubs » devraient avoir plus de facilité à mobiliser des bénévoles. Le problème le plus aigu est pour les départements avec un faible taux de couverture et une faible densité de population, car cela entraîne des problèmes d'éloignement encore plus importants.

b) L'acceptation par les Mairies

Il est malheureusement assez fréquent, d'après les expériences relatées par les membres de la Commission, que les Conseils Municipaux refusent la création d'une antenne par une association qui n'a pas son siège dans la ville concernée. Or la création d'un nouveau club ex-nihilo est infiniment plus complexe que la création d'une nouvelle section d'un club existant.

La deuxième difficulté mise en avant par les mairies est l'absence de locaux à mettre à la disposition du club d'échecs, surtout si cela doit se faire dans des créneaux horaires pour lesquels il existe déjà une forte demande de la part des autres associations de la commune. Pourtant les échecs sont un sport qui nécessite infiniment moins de moyens que la grande majorité des autres sports !

c) Les compétences et outils pour créer de nouvelles structures

C'est une problématique qui rejoint celle des moyens humains.

La création d'une nouvelle structure nécessite des démarches administratives pour lesquelles les clubs n'ont pas nécessairement toutes les compétences, ni le temps à y consacrer pour les obtenir. Par ailleurs, comme évoqué dans le paragraphe précédent cela peut aussi nécessiter des négociations plus ou moins difficiles en fonction des contraintes imposées par la mairie.

d) Les compétences et outils pour animer de nouvelles structures

Encore une problématique qui rejoint celle des moyens humains.

La création de nouvelles structures « viables » passe pour une large part par le développement d'activités échiquéennes auprès des jeunes, non seulement dans les clubs mais aussi en milieu scolaire. Tous les clubs n'ont pas les compétences en nombre suffisant, ni la disponibilité des outils pour développer ces activités.

Concernant les écoles, les interventions se font nécessairement dans des plages horaires non compatibles avec celles de bénévoles qui sont encore dans la vie active.

e) Les moyens financiers

La LEGE ne peut contribuer à ces projets qu'à hauteur de quelques milliers d'euros ce qui est peu de choses par rapport aux dépenses qui seront à engager pour lancer de nouvelles structures. Il en est de même pour les CDJE et pour les clubs.

Il faudra donc impérativement solliciter un soutien financier auprès de tous les organismes qui peuvent soutenir notre projet de développement.

III. Les statistiques en nombre de licenciés

Les chiffres pris en compte sont ceux de 2020. Ils sont bien sûr en fort recul par rapport à ceux de 2019 (-30 %) et ceux de 2021 sont encore en diminution par rapport à 2020 de l'ordre de 10 %.

En 2020,

- Nombre total de clubs de la LEGE 114
- Nombre total de licenciés (A + B) 4.483

Nombre de clubs par tanche de 10 licenciés

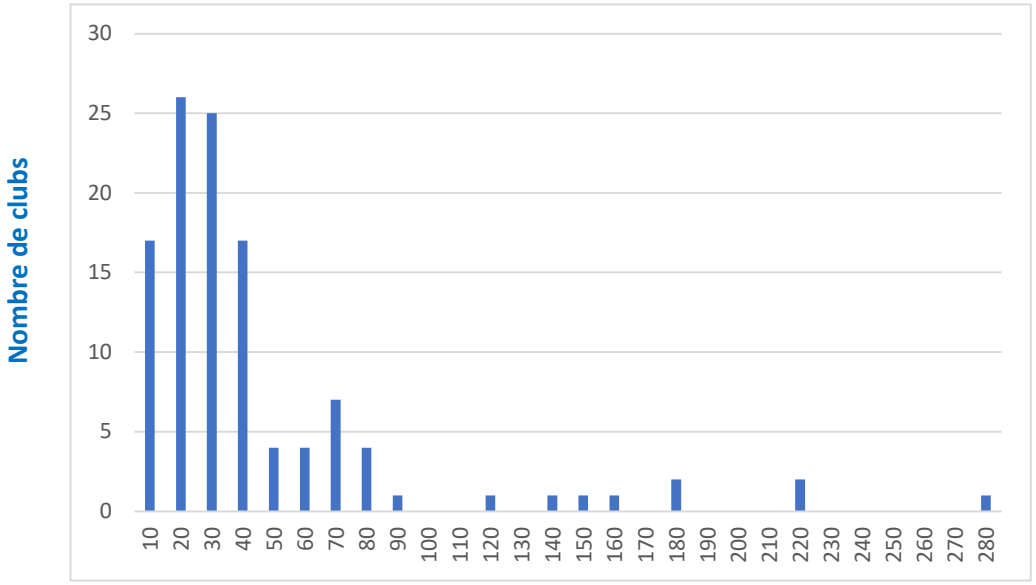

Les clubs de moins de 10 joueurs licenciés représentent en cumulé	15 %	des clubs
Les clubs de moins de 20 joueurs licenciés représentent en cumulé	38 %	des clubs
Les clubs de moins de 30 joueurs licenciés représentent en cumulé	60 %	des clubs
Les clubs de plus de 100 joueurs licenciés représentent en cumulé	8 %	des clubs

Nombre total de licenciés en fonction de la taille du club

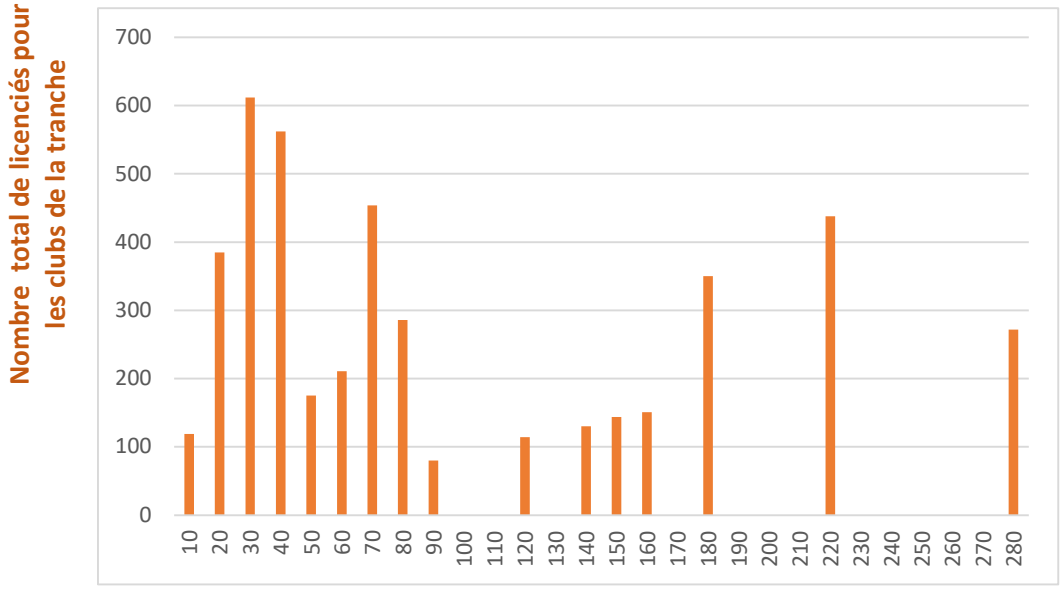

Les clubs de moins de 10 joueurs licenciés représentent en cumulé	3 %	des licenciés
Les clubs de moins de 20 joueurs licenciés représentent en cumulé	11 %	des licenciés
Les clubs de moins de 30 joueurs licenciés représentent en cumulé	25 %	des licenciés
Les clubs de plus de 100 joueurs licenciés représentent en cumulé	36 %	des licenciés

Nombre total de licenciés par catégorie d'âge

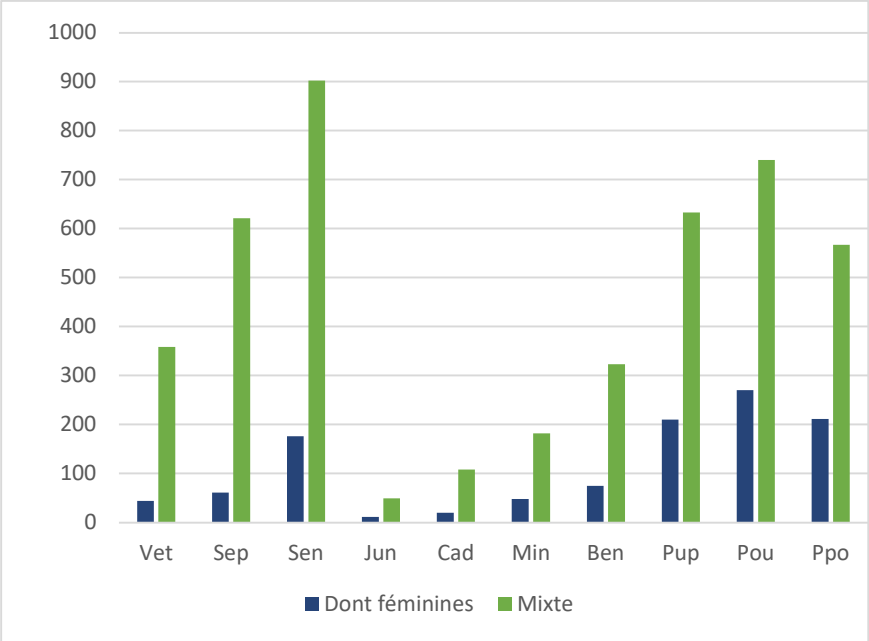

Les adultes (séniors à vétérans) représentent en cumulé	58 % des licenciés
Les jeunes (Petits Poussins à Juniors) représentent en cumulé	42 % des licenciés
Les catégories d'âge de Minimes à Juniors représentent	13 % des jeunes

Les féminines représentent en cumulé (licences A + B)	25 % des effectifs
(licences A seules)	21 % des effectifs

L'analyse au niveau des clubs montre que sur les 114 clubs de la LEGE

- 11 clubs n'ont aucune féminine soit 9 % des clubs (essentiellement de petits clubs)
- 6 clubs n'ont aucun jeune soit 5 % des clubs

IV. Les résultats sportifs

1) Le championnat de France du Jeu d'Echecs (Chartres 17 au 25 août 2019)

La dernière édition de ce championnat qui réunit les meilleurs joueuses et joueurs s'est tenue à Chartres en 2019 du 17 au 25 août. Pour cause de pandémie le championnat 2020 n'a pas eu lieu.

National 2019

Sur les 10 meilleurs joueurs français, la LEGE en compte quatre grâce à Bischwiller (3 joueurs) Metz Fischer (1 joueur)

National 2019 Féminines

Sur les 10 meilleures joueuses françaises : les clubs de Bischwiller, Metz Fischer, Mulhouse Philidor et Vandoeuvre-échecs ont chacun une représentante, soit 4 sur 10.

Accession 2019

Un joueur de Vandoeuvre-échecs classé dans les 10 premiers

Vétéran 2019

Parmi les 10 premiers un joueur du Cercle d'Echecs de Strasbourg et un autre de Colmar-Echecs.

2) Le Championnat de France des Jeunes (Hyères du 14 au 21 avril 2019)

Pour cause de pandémie, la dernière édition de ce championnat qui réunit les meilleurs jeunes joueuses et joueurs de tout le territoire national s'est tenue à Hyères en 2019 du 14 au 21 avril.

En prenant en compte les joueuses et joueurs qui se sont classés dans les 10 premiers de chaque catégorie d'âge, les résultats sont les suivants :

11 joueurs dans les tournois mixtes soit 16 % de représentation

10 joueuses dans les tournois féminins soit 14 % de représentation

Les clubs du Grand EST à l'honneur par leurs jeunes joueuses et joueurs :

Club de Bischwiller (8 fois),
École française d'échecs de Metz (4 fois),
Mulhouse Philidor (3 fois),
Echiquier Châlonnais (3 fois),
Metz Fischer (2 fois),
Vandoeuvre Echecs (1 fois)

3) Le Top 16

Il regroupe les 16 meilleures équipes de club de France. Aucun match n'a malheureusement pu être joué pour la saison 2020/2021.

Les clubs du Grand Est sélectionnés pour ce prestigieux tournoi interclubs sont : Bischwiller, Mulhouse Philidor, Metz Fischer, Vandoeuvre Echecs, Châlons-en-Champagne. Soit 5 clubs sur les 16 au total.

4) Interclubs National 1

Il est composé de 4 groupes de 10 clubs chacun. Très peu de match ont pu être joués au cours de cette saison.

Le Grand Est est représenté par les clubs de Mundolsheim, Strasbourg, Nancy Stanislas et Vandoeuvre

5) Interclubs National 2, National 3 et National 4

Le Grand Est est bien sûr représenté par un grand nombre de clubs dans toutes ces divisions.

V. La perception des Comités et des clubs

Pour la préparation du Projet Associatif de la LEGE nous avons réalisé des enquêtes auprès de Comité Départementaux d'une part et de l'ensemble des clubs d'autre part. L'objectif était d'avoir leur ressenti et leurs attentes sur un certain nombre de sujets.
Le taux de réponse n'a malheureusement pas été totalement à la hauteur de nos attentes, ce qui rend l'interprétation des résultats moins pertinente.

Enquête auprès des Comités Départementaux des Jeux d'Echecs (CDJE)

Les missions du CDJE

Elles sont données dans l'ordre de priorité moyen issu des réponses des CDJE.

« I » représente l'importance relative (1 à 5)
« P » représente le niveau de prise en charge actuel estimé (1 à 5)

Missions du CDJE	I	P
Favoriser l'enseignement du jeu d'échecs	5	3,6
Promouvoir et favoriser la pratique du jeu d'échecs	4,8	2,6
Contribuer à la formation des joueurs (clubs et scolaires)	4,3	3,2
Organiser les phases qualificatives des coupes et championnats	4,3	4,2
Développer les relations avec les collectivités départementales	4,3	3
Veiller à la pérennité des clubs existants	4,3	2
Élaboration d'un Projet Associatif pour le CDJE	3,5	2,4
Promouvoir et soutenir l'organisation de tournois	3,3	3,4
Relayer et appliquer le projet fédéral	3,3	2,4
Veiller au bon fonctionnement des clubs	3	1,8
Promouvoir et organiser la création de nouvelles salles de jeu ou clubs	3	2

Finances et organisation du CDJE

Évaluation de 1 à 5 de chaque critère

Finances et organisation du CDJE	1 à 5
Situation financière actuelle du CDJE	3,2
Accès à des subventions départementales	3,2
Évolution de la situation financière pour la prochaine saison	3
Capacité financière pour réaliser vos objectifs	3
Contribution des bénévoles pour gérer les activités du CDJE	2,2
Soutien financier accordé aux clubs pour la réalisation de leurs investissements en équipement	2,2
Soutien financier accordé aux clubs pour la réalisation de leurs projets	2,2
Accès à des donations de sponsors	0,8

Les missions de la LIGUE telles qu'elles sont perçues par les CDJE

Missions de la LEGE vues par les CDJE	I	P
Soutenir le sport de haut niveau	3,8	3
Développer les relations avec les organismes régionaux	3,8	2,8
Gérer un référentiel pertinent et à jour des clubs d'échecs	3,8	3
Favoriser l'enseignement du jeu d'échecs	3,6	2,5
Relayer et appliquer le projet Fédéral	3,6	2,5
Contribuer à la formation des dirigeants et bénévoles	3,6	3
Développer les relations avec les instances sportives régionales	3,6	2,3
Promouvoir et favoriser la pratique du jeu d'échecs	3,4	3,5
Informer les CDJE et les clubs sur la vie des échecs dans la région	3,4	3,8
Développer dans les médias une communication grand public sur les échecs	3,4	2,5
Élaborer un projet associatif pour la LEGE	3,4	1,8
Contribuer à la formation des joueurs (clubs et scolaires)	3,2	2,5
Organiser les coupes et championnats	3,2	4,3
Développer sur les réseaux sociaux une communication grand public	3,2	3
Promouvoir et soutenir l'organisation de tournois	3	2,3
Développer les relations avec les instances de l'éducation nationale	3	2,3
Soutenir la création de nouvelles salles de jeu ou clubs	2,8	3
Promouvoir l'utilisation des technologies numériques	2,8	2
Animer la communauté des CDJE	2,4	2,3
Promouvoir et organiser des e-compétitions d'échecs	2,2	1,8
Veiller au bon fonctionnement des CDJE	2	2 ,3

L'enquête auprès des clubs n'a pas encore été réalisée à ce jour.

VI. Synthèse de l'analyse préalable

Synthèse concernant les clubs et leurs adhérents

- La LEGE est riche d'un grand nombre de clubs ce qui démontre la vitalité des acteurs de terrain.
- Un grand nombre de clubs sont de taille relativement modeste. Dans les circonstances actuelles, ils sont probablement plus vulnérables que des clubs de taille plus importante.
- La plupart des clubs de taille modeste ne disposent pas des ressources en bénévoles pour développer une politique active de formation de jeunes et encore moins de présence en milieu scolaire.
- La répartition par catégorie d'âge montre une très forte diminution des effectifs dans la tranche des adolescents entre 14 et 20 ans. Il faudra trouver les moyens de continuer à intéresser les jeunes aux échecs dans ces catégories d'âge.
- La part des féminines qui est de 25 % se situe dans la fourchette constatée au niveau national. Les échecs étant un sport dans lequel les capacités physiques jouent un rôle très secondaire devraient pourtant être pleinement accessibles aux féminines.
- Chez les plus de 65 ans, la part des féminines n'est que de 10 % ce qui est un score relativement bas. Mais cela est dû au poids de l'histoire.

Synthèse des résultats sportifs

- Les grands clubs de la LEGE sont très présents au très haut niveau sportif français. Leur présence est même largement au-delà de la quotepart attendue pour le Grand Est.
- Le fait que les joueurs de haut niveau soient essentiellement présents dans les grands clubs structurés et disposant de moyens importants a pour corollaire qu'il faudra encourager et aider un certain nombre de clubs à rejoindre le cercle des grands clubs.
- Une autre approche sera de favoriser la collaboration entre les grands clubs et les clubs de leur environnement proche pour qu'un plus grand nombre de jeunes joueurs puissent évoluer vers le haut niveau.

Synthèse de la perception par les CDJE de leur rôle et de celui de la LEGE

- Il faut tout d'abord regretter un assez faible taux de réponse à l'enquête car il enlève de la pertinence aux conclusions.
- Les missions et le fonctionnement des CDJE
    - Les CDJE n'ont pas de préoccupation financière importante à court terme

- Les CDJE ne souhaitent pas s'investir dans le fonctionnement des clubs de leur territoire, sauf en ce qui concerne leur pérennité dans le contexte actuel.
- De la même manière, ils ne souhaitent pas non plus que la LEGE s'intéresse de trop près au fonctionnement des CDJE
- Ils considèrent avoir des marges de progrès sur la plupart de leurs missions

- La perception des missions de la LEGE par les CDJE

Les principales attentes des CDJE par rapport à la LEGE sont de :

- Soutenir le sport de haut niveau
- Développer les relations avec les organismes régionaux
- Favoriser l'enseignement du jeu d'échecs
- Relayer et mettre en application le projet sportif fédéral
- Gérer un référentiel pertinent des clubs d'échecs de la région

Les points qui sont à ce jour jugés comme moins prioritaires par les CDJE

- La promotion de l'utilisation des technologies numériques
- Le soutien à la création de nouvelles salles de jeu ou de club
- L'animation de la communauté des CDJE

Il faut bien reconnaitre que ces derniers points sont en forte contradiction avec les objectifs que souhaite se donner la LEGE. Il va donc falloir expliquer et si possible convaincre du bienfondé de ces objectifs.

VII. Les objectifs pour la période à venir

A. Les objectifs déclinés du Projet Sportif Fédéral

1. Le milieu scolaire
2. La féminisation
3. Le handicap
4. La santé
5. La quête de nouveaux publics et de nouveaux espaces

B. Les objectifs déclinés par la LEGE

6. Le fonctionnement de la LEGE
7. Le développement des clubs
8. La progression des jeunes joueurs
9. Le haut niveau sportif
10. La formation des bénévoles et des dirigeants
11. La communication de la LEGE
12. Les nouvelles technologies
13. La citoyenneté
14. La collaboration transfrontalière

VIII. Les fiches action

Les fiches action définissent pour chacun des objectifs :

- La nature de l'objectif
- Le résumé des actions à entreprendre
- Les Directions Régionales ont la responsabilité du projet
- Les Directions Régionales associées à leur réalisation
- Les partenaires associés à la réalisation ou au financement
- La récurrence du projet (unique, annuel, biannuel)
- Les principales étapes de la réalisation du projet
- Les critères qui permettront d'évaluer l'atteinte de l'objectif
- Le coût budgété dans la période
- L'existence d'un éventuel document ou dossier associé

Fiche action N° 1

INTITULE DE L'ACTION	Le milieu scolaire			
Objectif	Enseigner le jeu d'échecs en milieu scolaire pour en augmenter sa diffusion et pour faciliter le recrutement de jeunes joueurs.			
Résumé de l'action	Fournir aux clubs qui souhaitent développer des interventions en milieu scolaire les conseils, les formations et les outils à cette fin. Pour cela, il faut développer une méthodologie, développer des supports , "recruter" des formateurs, assurer des formations, qualifier les formateurs, ...			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale des Jeunes & Scolaires (DRJS)			
Chargés de la réalisation de l'action	CDJE, Clubs			
Partenaires associés à l'action	FFE ; Municipalités ; USEP, UNSS, UGSEL			
Récurrence	Annuelle			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Le plan d'action reste à définir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire	../..			

Fiche action N° 2 **Demande ANS N°1**

INTITULE DE L'ACTION	Plan de féminisation			
Objectif	Développer la pratique féminine des échecs, féminiser les postes de responsabilité sportifs et les équipes dirigeantes de toutes les structures.			
Résumé de l'action	Définir un plan d'action pour augmenter la présence de joueuses ; le promouvoir auprès des CDJE et des Clubs ; Organiser et soutenir des initiatives qui concours à cet objectif.			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale du Secteur Féminin (DRSF)			
Chargés de la réalisation de l'action	DRSF ; Les Directions Régionales de la LEGE pour les actions qui relèvent de leur responsabilité.			
Partenaires associés à l'action	Les Comités Départementaux ; les Clubs ; Les organismes de formation du mouvement associatif			
Récurrence	Annuelle			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Définir les principales actions	Fait	DRSF	Réunion de la Commission du 16 avril 2021
Etape 2	Détailler le plan d'action	juin-21	DRSF	Travail en Commission
Etape 3	Réalisation	2ème semestre 21	Tous les acteurs	Réalisation des actions identifiées
Critères d'évaluation	% de joueuses licenciées (A, B A+B) ; Nbre de clubs labelisés "Club féminin" ; Nbre de femmes présentent dans les instances ; Nbre de femmes ayant suivi une formation			
Coût budgété	5.000 € en 2021			
Document complémentaire	Compte rendu de la réunion du secteur féminin du 16 avril 2021			

Fiche action N° 3

INTITULE DE L'ACTION	Le handicap			
Objectif	Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la pratique de notre sport			
Résumé de l'action	Augmenter la compétence et les connaissances de nos dirigeants pour la prise en charge des personnes handicapées.			
Coordinateur de l'action	Reste à défini.			
Chargés de la réalisation de l'action	Reste à défini.			
Partenaires associés à l'action	Municipalités; associations			
Récurrence	Annuel			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Reste à défirir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 4

INTITULE DE L'ACTION	La santé			
Objectif	Utiliser les échecs comme un outil de développement personnel pour des publics éloignés de la vie associative.			
Résumé de l'action	Intervenir dans les zones rurales isolées, les quartiers défavorisés et dans les établissements pénitenciers.			
Coordinateur de l'action	Reste à défini.			
Chargés de la réalisation de l'action	Reste à défini.			
Partenaires associés à l'action	Municipalités; associations			
Récurrence	Annuel			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Reste à définir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 5

INTITULE DE L'ACTION	La quête de nouveaux publics et de nouveaux espaces			
Objectif	Non encore étudié			
Résumé de l'action				
Coordinateur de l'action				
Chargés de la réalisation de l'action				
Partenaires associés à l'action				
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?
Etape 1				
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

INTITULE DE L'ACTION	Le fonctionnement de la LEGE			
Objectif	Atteindre un niveau de qualité pleinement satisfaisant dans tous les domaines administratifs et dans toutes les instances de la LEGE.			
Résumé de l'action	Définir ou redéfinir toutes les règles de fonctionnement de la LEGE, en particulier par une refonte de son Règlement Intérieur. Informer et motiver tous les acteurs pour une plus grande rigueur dans l'application des règles, le respect des délais et la qualité des rapports qui sont diffusés.			
Coordinateur de l'action	Bureau de la LEGE			
Chargés de la réalisation de l'action	Secrétaire Général			
Partenaires associés à l'action	../..			
Récurrence	../..			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Sensibiliser tous les acteurs à la qualité du fonctionnement	sept. 2021	Bureau, Directeurs Régionaux	Organisation d'un séminaire
Etape 2	Refonte du Règlement Intérieur de la LEGE	déc. 2021	Secr. Général, Bureau	Publication d'une nouvelle version du Règlement Intérieur
Etape 3				
Critères d'évaluation	Appréciation semestrielle de la qualité par le Comité Directeur			
Coût budgété	0 K€			
Document complémentaire	Aucun à ce jour			

Fiche action N° 7 **Demande ANS N°2**

INTITULE DE L'ACTION	Le développement des clubs
Objectif	Avoir une bonne couverture géographique par nos clubs sur l'ensemble du territoire de la Région.
Résumé de l'action	Promouvoir le développement des clubs d'échecs dans leur ensemble et plus particulièrement généraliser leur présence dans les villes de plus de 6.000 habitants. Accompagner et soutenir financièrement les actions de développement de nouvelles sections de clubs existants et de nouveaux clubs, en particulier dans les zones blanches.
Coordinateur de l'action	Direction Régionale du Développement (DRD)
Chargés de la réalisation de l'action	DRD; CDJE et clubs associés au projet
Partenaires associés à l'action	les CDJE, les Clubs, la Région Grand EST, l'ANS
Récurrence	annuelle

DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?
Etape 1	Analyse de l'implantation des clubs sur l'ensemble du territoire.	terminée	DRD	Publication d'un rapport donnant la situation par département, avec l'indication des villes qui mériteraient la présence d'une section ou d'un club.
Etape 2	"Contractualiser" avec les CDJE qui souhaitent s'associer au projet.	juin-21	DRD, CDJE	Diffusion d'une demande à l'intention des CDJE. Définition des besoins en ressources humaines et financiers.
Etape 3	Accompagner et si besoin assister les CDJE et clubs	à partir de sept. 21	DRD; CDJE; Clubs	Démarche auprès des institutions concernées, Mairies, Conseils Départementaux; ...

Critères d'évaluation	Nbre de créations de nouvelles sections; nombre de création de clubs
Coût budgété	6.000 € en 2021;
Document complémentaire	Dossier sur l'implantation des clubs (19/04/21)

Fiche action N° 8

INTITULE DE L'ACTION	La progression des jeunes joueurs			
Objectif	Permettre à tous les jeunes joueurs, sans exclusives, de progresser dans la pratique de notre sport car ils sont l'avenir de nos clubs.			
Résumé de l'action	Encourager et soutenir tous les clubs dans leurs efforts de formation des jeunes joueurs. Organiser des compétions, spécifiquement à l'attention des jeunes (y compris des compétition hybrides)			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale Jeunes & Scolaires (DRJS)			
Chargés de la réalisation de l'action	DRJS			
Partenaires associés à l'action	CDJE; clubs;			
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1				
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 9

INTITULE DE L'ACTION	Le haut niveau			
Objectif	Promouvoir et soutenir le haut niveau pour les jeunes et pour les adultes.			
Résumé de l'action	reste à définir			
Coordinateur de l'action	reste à définir			
Chargés de la réalisation de l'action				
Partenaires associés à l'action				
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?
Etape 1				
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 10 **Demande ANS N°3**

INTITULE DE L'ACTION	La formation des bénévoles et des dirigeants			
Objectif	Pour une meilleure efficacité dans la gestion des activités de leur club, permettre aux bénévoles et aux dirigeants d'améliorer leur niveau de connaissance ou de découvrir de nouveaux domaines de connaissance .			
Résumé de l'action	Proposer et organiser des formations et/ou des séminaires avec des intervenants extérieurs de qualité. Promouvoir les échanges d'expérience entre les clubs.			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale du Développement (DRD)			
Chargés de la réalisation de l'action	DRD			
Partenaires associés à l'action	FFE; organismes du monde sportif; autres organismes associatif; prestataires extérieurs			
Récurrence	annuel			
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Interroger les clubs sur leurs attentes en matière de formation	mai-21	DRD	Enquête auprès des clubs sur leurs souhaits en matière de formation.
Etape 2	Définir les thèmes et rechercher des intervenants.	mai à juin 21	DRD	Contacter les associations et sociétés susceptibles de nous faire une offre de service
Etape 3	Organiser des formations	juil. à déc. 21	DRD	Les formations se feront en visioconférence ou en présentiel en fonctions des souhaits des clubs.
Critères d'évaluation	Indice de satisfaction des participants aux différentes formations			
Coût budgété	6.000 €			
Document complémentaire	../..			

Fiche action N° 11

INTITULE DE L'ACTION	La communication de la LEGE			
Objectif	Communiquer efficacement par tous les canaux disponibles à la fois vers les clubs et vers le grand public.			
Résumé de l'action	Faire le bilan de la communication faite à ce jour par la LEGE et définir un plan de communication pour atteindre efficacement les différents publics concernés.			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale de la Communication (DRC)			
Chargés de la réalisation de l'action	DRC			
Partenaires associés à l'action	CDJE; clubs; médias régionaux			
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	reste à définir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 12

INTITULE DE L'ACTION	Les nouvelles technologies			
Objectif	Faire usage raisonné mais déterminé des technologique dans tous les domaines qui peuvent intéresser la Ligue et les clubs.			
Résumé de l'action	Faire de la veille technologique; Faire des recommandations d'outils et de mise en œuvre des nouvelles technologies pour le développement de notre sport et la gestion des activités de formation, de gestion , ...			
Coordinateur de l'action	Direction Régionale du Numérique (DRN)			
Chargés de la réalisation de l'action	DRN			
Partenaires associés à l'action	FFE			
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Reste à définir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 13

INTITULE DE L'ACTION	La citoyenneté			
Objectif	Permettre à tous les clubs de lutter contre les violences physiques et le sexismes.			
Résumé de l'action	Informer les responsables des clubs de l'existence de ces risques et sur les dispositions à prendre pour le prendre en compte efficacement. Leur fournir les outils de communication : affiches, flyers, liens vers les sites internet qui traitent de ce sujet.			
Coordinateur de l'action	Déléguée à la citoyenneté auprès du président de la LEGE			
Chargés de la réalisation de l'action	Délégué à la citoyenneté auprès du président de la LEGE			
Partenaires associés à l'action	DRAJES; Assoc. Colosse aux pieds d'argile; CDJE, Clubs			
Récurrence				
DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	**Quoi ?**	**Quand ?**	**Qui ?**	**Comment ?**
Etape 1	Reste à définir			
Etape 2				
Etape 3				
Critères d'évaluation				
Coût budgété				
Document complémentaire				

Fiche action N° 14

INTITULE DE L'ACTION	La collaboration transfrontalière
Objectif	Permettre aux clubs de la LEGE de participer aux rencontres avec les pays voisins
Résumé de l'action	Organiser des rencontres échiquéennes avec la Wallonie (Ardenne-Eiffel), le Luxembourg, la région Eifel, Bade-Alsace. Étendre les échanges au-delà des compétitions aux manifestations culturelles transfrontalières. Favoriser le jumelage avec des clubs étranger.
Coordinateur de l'action	Reste à définir.
Chargés de la réalisation de l'action	
Partenaires associés à l'action	
Récurrence	

DEMARCHE				
Les étapes successives de l'action	Quoi ?	Quand ?	Qui ?	Comment ?
Etape 1				
Etape 2				
Etape 3				

Critères d'évaluation	
Coût budgété	
Document complémentaire	

IX – Suivi des critères d'évaluation

N° Fiche action	Intitulé	Direction	Critère d'évaluation	Référence 2020	Objectif 2021	Réalisé 2021
1	Scolaire	DRJS	à définir			
2	Féminisation	DRSF	% de joueuses licenciées A	21,10%	22,00%	
			% de joueuses licenciées B	37,57%	38,00%	
			% de joueuses licenciées (A+B)	25,12%	26,00%	
			Nbre clubs labélisés "clubs féminins"	7	8	
			Nbre de femmes Codir LEGE	4	4	
			Nbre de femmes Codir CDJE	?		
			Nbre de femmes Codir clubs	?		
3	Handicap	?	à définir			
4	Santé	?	à définir			
5	Nouveaux publics	?	à définir			
6	Fonctionnement LEGE	Secr. Gén.	Indicateur qualité / Codir LEGE	../..	3/5	
7	Dévelop. des clubs	DRD	Nbre de création nouvelles sections	../..	5	
			Nbre de création nouveaux clubs	../..	3	
8	Jeunes joueurs	DRJS	à définir			
9	Haut niveau	?	à définir			
10	Formation	DRD	Satisfaction des participants / formations	../..	3/5	
11	Communication	DRC	à définir			
12	Nouvelles techno.	DRN	à définir			
13	Citoyenneté	Déléguée	à définir			
14	Transfrontalier	?	à définir			